

# AUTRES FACETTES

INFORMATIONS ET OPINIONS SUR L'EFFORT INTERNATIONAL POUR ÉLIMINER LES DIAMANTS DE GUERRE

Numéro 5

mars 2002

## Le GAO condamne les faibles dispositions du Processus de Kimberley

### « Il reste à relever des défis importants »

Le General Accounting Office (GAO) des États-Unis rapportait en février que les propositions du Processus de Kimberley concernant la certification des diamants bruts souffraient de nombreuses « insuffisances » qui créent « des difficultés importantes dans l'élaboration d'un système efficace pour empêcher le commerce des diamants de guerre ».

Le rapport du GAO, l'organisme d'enquête du Congrès des États-Unis, a publié une analyse détaillée du système de contrôle des diamants bruts proposé par le Processus de Kimberley, qu'il trouve sérieusement insuffisant. Le rapport affirmait que : « Par exemple, le système n'est pas fondé sur une évaluation du risque... Certaines activités que les experts de l'industrie et les participants au Processus de Kimberley jugeraient à haut risque, telles que la circulation de diamants provenant des mines ou des champs vers la première exportation, ne sont assujetties qu'aux éléments 'recommandés'. »

Le rapport condamne le manque de transparence de l'industrie qui, à son avis, facilite le commerce illicite. L'insuffisance de statistiques fidèles sur le commerce y est mentionnée à titre d'exemple : alors que la Belgique rapportait avoir vendu pour 355 millions de dollars de diamants bruts aux États-Unis en 2000, les États-Unis rapportaient n'en avoir acheté que pour 192 millions. Le rapport fait aussi mention d'écarts semblables en ce qui a trait à la République démocratique du Congo, à la République centrafricaine et aux Émirats arabes unis.

Le rapport précise que « Les participants au Processus de Kimberley ont été incapables de s'entendre sur la forme que prendrait le soutien administratif » requis par le système et il émet des doutes quant à la nature volontaire de la participation ainsi qu'à l'absence de certains pays clés dans le processus. Les critiques les plus sévères du rapport vont aux mesures de surveillance proposées. « Un mécanisme de surveillance consiste en une surveillance et une évaluation continues dans le but d'évaluer la qualité du rendement, au fil du temps, concernant l'atteinte des objectifs et en un suivi rapide et assuré aux conclusions des évaluations et autres examens ». Selon le rapport, le système, tel que proposé, « manque de détails et repose lourdement sur la participation volontaire et les auto-évaluations ». L'absence de lignes directrices pour les examens, pour les auto-évaluations ou pour la surveillance d'un ensemble proposé de garanties de l'industrie est au nombre des faiblesses du système. « Le plan ne comprend aucun mécanisme pour assurer une réaction rapide aux conclusions des missions d'examen. »

Le rapport du GAO est l'une des critiques les plus sévères du Processus de Kimberley jusqu'à maintenant. Il n'avait cependant pas pour objectif de nuire au Processus de Kimberley. Le GAO conclut en disant espérer que son analyse sera « utile pour renforcer la capacité du système d'empêcher le commerce des diamants de guerre ».

On trouvera le rapport intégral à <http://www.gao.gov/new.items/d02425t.pdf>.

#### AUTRES FACETTES

*Autres facettes*, un bulletin périodique au sujet de l'effort international visant à mettre fin aux conflits reliés aux diamants, est une publication conjointe de Partenariat Afrique Canada (Ottawa), de l'International Peace Information Service (Anvers) et du Network Movement for Justice and Development (Freetown). Les points de vue exprimés dans *Autres facettes* sont uniquement ceux des auteurs et de la rédaction.

Nous reconnaissons l'appui du Program on Global Security and Sustainability de la John D. and Catherine T. MacArthur Foundation, de l'Agence canadienne de développement international, du Department for International Development, de l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix, du Centre de recherches pour le développement international, du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, du Fonds de justice sociale des Travailleurs canadiens de l'automobile, d'Inter Pares, de CUSO, de Terre sans frontières, du Centre canadien d'étude et de coopération internationale et d'autres.

Pour communiquer avec *Autres facettes*, veuillez contacter Partenariat Afrique Canada, 323, rue Chapel, Ottawa, ON, K1N 7Z2 Canada; courriel :

[hsda@partnershipafricacanada.org](mailto:hsda@partnershipafricacanada.org)

[www.partenariatafricacanada.org](http://www.partenariatafricacanada.org)

ISSN : 1496-7502

#### RAPPORT SUR LES « DIAMANTS DE LA PROSPÉRITÉ »

Les prétentions de l'industrie du diamant concernant les « diamants de la prospérité » sont-elles fondées? À quel point les diamants contribuent-ils au développement en Afrique du Sud, en Namibie et au Botswana? La réponse est importante, parce que les préoccupations concernant d'éventuels préjudices économiques causés à ces pays ont atténué la campagne des ONG contre les diamants de guerre là où les consommateurs sont en cause.

Le Projet sur les diamants et la sécurité humaine publiait en mars un nouveau rapport, rédigé par Ralph Hazleton et intitulé *Les diamants : éternels ou providentiels? L'impact économique des diamants en Afrique australe*. Le rapport traite du bien que peuvent faire les diamants et conclut que même s'il est considérable, il soulève néanmoins la controverse et est empreint d'ambiguïté. Selon le rapport, le Botswana fait mentir l'argument voulant qu'un niveau élevé de dépendance envers un seul produit engendre presque automatiquement des conflits. Dans le cas présent, la variable est la bonne gouvernance du pays et non les diamants eux-mêmes.

Bien que les infrastructures et certains services y soient de meilleure qualité qu'ailleurs sur le continent, les taux de pauvreté au Botswana, en Namibie et en Afrique du Sud sont cependant aussi élevés, sinon plus, que dans beaucoup d'autres pays de l'Afrique qui ne possèdent pas de diamants. Au Botswana, 60 p. 100 de la population vit avec moins de 2 \$ par jour, malgré le PNB par habitant le plus élevé en Afrique, et malgré des taux de croissance supérieurs à ceux des « tigres économiques » de l'Asie au cours de la dernière décennie. Le rapport révèle aussi que bien que le Botswana puisse être libre de « diamants de guerre », on ne peut pas en dire autant de l'Afrique du Sud et de la Namibie.

On trouvera le rapport à [www.partnershipafricacanada.org](http://www.partnershipafricacanada.org).

## Rencontres

La rencontre prochaine du Processus de Kimberley à Ottawa, en mars 2002, a donné lieu à de nombreuses réunions pour discuter des progrès et des problèmes. En janvier, l'ambassadrice de l'Afrique du Sud aux États-Unis, **Sheila Sisulu**, était l'hôte d'une réunion, à Washington, de diplomates et de négociateurs, de représentants de l'industrie et d'ONG américaines préoccupées par l'avenir du processus. Les participants à la réunion ont pu entendre le ministre **Alfred Dube**, du Botswana, **Eli Ishakoff**, président du World Diamond Council, **Alan Eastham**, chef de la délégation des États-Unis pour le Processus de Kimberley, et **Ian Smillie**, de PAC. Alors qu'on s'entendait pour dire que certains objectifs avaient été atteints, plusieurs ONG présentes à la rencontre ont parlé des faiblesses éventuellement fatales du système tel que proposé.

Les diamants de guerre ont fait l'objet d'un groupe de discussion lors de l'important salon du bijou JCK, à Orlando, le 3 février. **Jeff Fischer**, président de la Diamond Manufacturers and Importers Association des États-Unis, a fait remarquer qu'il n'y a pas eu de manifestations ou de virulents communiqués de presse de la part des ONG depuis le milieu de 2001. Il a toutefois averti que par « pure frustration », les ONG pourraient s'en prendre à l'industrie si la loi des États-Unis en matière de diamants continuait à piétiner au Sénat (voir les articles connexes sur la législation américaine ainsi que les communiqués de presse d'ONG en colère).

En février, l'un des quatre groupes de travail sur le Processus de Kimberley s'est réuni à Genève pour discuter des questions en suspens concernant la compatibilité avec l'OMC. Un document diffusé à l'avance par le président du Processus de Kimberley, **Abbey Chikane**, faisait état des exceptions du GATT concernant la sécurité, et traitait des précédents en matière d'interdiction des importations dans d'autres situations. Le document concluait que les interdictions concernant les importations et/ou les exportations de diamants bruts ne seraient pas contrairement aux dispositions de l'OMC si l'on pouvait les justifier de manière crédible.

En mars, le Netherlands Institute for Southern Africa (NIZA), Fatal Transactions et Oxfam International ont tenu une réunion d'experts au Parlement européen, à Bruxelles, pour discuter des questions en suspens ayant trait au projet de système de Kimberley. « L'UE, le plus grand importateur de diamants bruts, est clairement et particulièrement intéressée à l'obtention d'un système de contrôle efficace, fiable », aux dires des organisateurs. La rencontre était présidée par **Max van den Berg**, ancien directeur de l'ONG néerlandaise NOVIB et membre actuel du Parlement européen.

En mars également, le **World Diamond Council** a tenu une réunion à Milan pour discuter des progrès du Processus de Kimberley. Les ONG participantes à la rencontre ont affirmé que le système tel qu'il est conçu actuellement ne sera pas efficace et qu'il faudra en renforcer sérieusement plusieurs éléments si l'on espère qu'il atteigne ne serait-ce que ses objectifs minimaux.

## La « paix » en Sierra Leone

En janvier, la guerre en Sierra Leone a été déclarée officiellement terminée. Le processus de désarmement a aussi pris fin, et le pays a commencé à se préparer pour les élections, prévues pour le 14 mai. L'UNAMSIL s'est déployée dans la plupart des régions du pays, tout comme l'ont fait l'armée et la police de la Sierra Leone. Le 2 mars, on a levé l'état d'urgence, qui prévalait depuis longtemps. Il reste cependant beaucoup à faire. Le 4 mars, Foday Sankoh et 49 autres rebelles du RUF ont été accusés de meurtre et de complicité pour meurtre. Trente-trois autres membres du gang des West Side Boys ont aussi été accusés. Le tribunal spécial parrainé par les Nations Unies, qui inculpera et jugera les criminels de guerre, doit par ailleurs entreprendre ses activités. Le RUF, qui prévoit contester les élections, continue à extraire des diamants dans le district de Kono. Et au Libéria, la reprise des hostilités a donné lieu au déplacement de dizaines de milliers de personnes.

## Hall et Wolf s'en prennent à l'inaction des États-Unis

Les membres du Congrès américain Tony Hall et Frank Wolf, témoignant au sujet des diamants de guerre devant le Sénat des États-Unis le 13 février, ont critiqué la mauvaise coordination du gouvernement ainsi que sa façon de réagir aux pressions divergentes. Ils ont souligné la position du gouvernement au sujet de De Beers, qui fait l'objet d'une poursuite anti-trust depuis plus de 50 ans et d'une plus récente mise en accusation au criminel pour des pratiques monopolistiques. Cela, ont-ils dit, va à l'encontre du travail diplomatique sur les diamants de guerre qui fait de la société De Beers un leader de l'industrie du diamant. Ils ont ajouté que « Si de Beers fait jouer son influence pour aider à résoudre ce problème, elle pourrait bien mériter notre appréciation. Si, au contraire, elle utilise son pouvoir pour continuer d'exercer des pressions sur le gouvernement - que ce soit pour polir son image, pour arracher des concessions du département de la Justice ou pour augmenter sa part du marché - cela lui vaudra le déshonneur. »

Hall et Wolf ont aussi dit que les narcotrafiquants retenaient la plus grande part de l'attention du département du Trésor avant le 11 septembre et que les terroristes les ont remplacés depuis. Cette situation, ainsi que les inquiétudes au sein du bureau des représentants commerciaux des États-Unis voulant que le Processus de Kimberley puisse restreindre le commerce légitime des diamants, ont entravé l'action efficace du gouvernement. Les deux membres du Congrès ont ajouté : « Quelle que soit votre opinion sur le niveau que devrait atteindre la réglementation du commerce, il est essentiel de se rappeler que le commerce des diamants de guerre ne mérite aucune protection. »

Ils ont souligné que les diamants de guerre ne sont que « le plus récent chapitre du dépouillement des ressources de l'Afrique, d'une manière des plus irresponsables, au profit des marchés occidentaux ». Hall et Wolf ont ajouté que même si l'industrie du diamant, les ONG et les médias sont demeurés déterminés à mettre fin à ce fléau, « aucun substitut ne pourrait remplacer l'intérêt que notre gouvernement est en mesure de susciter ».

## Débat aux Nations Unies sur les diamants de guerre

En décembre 2000, l'Assemblée générale des Nations Unies (UNGA) a donné au Processus de Kimberley le mandat de poursuivre son travail dans le but de mettre au point un « mécanisme de certification international des diamants bruts, qui soit simple et réalisable », capable de « briser les liens qui existent entre les diamants de guerre et les conflits armés ». L'UNGA réclame une participation la plus large possible et demande « des mesures susceptibles de garantir le respect des obligations ». En février 2002, un projet de résolution de l'UNGA a été diffusé en réaction au travail effectué par le Processus de Kimberley jusqu'à maintenant. Le projet de résolution reconnaissait le travail qui a été réalisé. Il encourageait aussi les participants à « résoudre les questions laissées en suspens dont les mesures de vérification, les considérations administratives et la nature même d'un éventuel outil international couvrant le mécanisme de certification ». Le projet de résolution soulignait aussi « le besoin, comme outil essentiel du succès de la mise en œuvre du mécanisme, de l'exploitation et de la diffusion de données statistiques sur la production et le commerce international des diamants bruts ». Ces questions devraient être à l'ordre du jour de la réunion du Processus de Kimberley à Ottawa, du 18 au 20 mars.

## Un éclat dans la glace

### Un nouveau rapport d'enquête sur les bénéfiques, la protection et la réglementation dans l'industrie canadienne du diamant

Le Canada est un nouveau venu dans le monde des diamants, mais il est déjà l'un des plus grands producteurs de pierres de qualité. Ses mines des Territoires du Nord-Ouest sont éloignées et ses diamants sont propres. Mais le sont-ils vraiment? Les collectivités locales peuvent-elles profiter de la découverte de diamants dans leur sous-sol? Peuvent-elles arriver à négocier avec les gigantesques sociétés minières internationales? Est-il possible pour un pays producteur de diamants, quel qu'il soit, d'éviter d'être entaché par les « diamants de guerre »? Le nouveau rapport publié par le Projet sur les diamants et la sécurité humaine, intitulé *Un éclat dans la glace : Bénéfiques, protection et réglementation dans l'industrie canadienne du diamant*, traite de ces questions. Rédigé par Ian Smillie, le rapport décrit les éléments de l'expérience canadienne en matière de diamants susceptibles d'être utiles à d'autres pays et examine l'état de préparation du Canada à l'égard du système international de certification des diamants.

Le document conclut que les répercussions des diamants sur l'économie des Territoires du Nord-Ouest ont été radicales et essentiellement favorables. Si l'on devait accepter de mettre en œuvre dès demain un système international de certification des diamants dans le cadre du « processus de Kimberley », le Canada obtiendrait probablement de bonnes notes au chapitre de l'exploitation minière et du contrôle des exportations. Là où le bât blesse pour le Canada toutefois, c'est du côté des importations. Il est difficile de rapprocher les données détaillées sur le commerce des diamants avec celles des autres pays. Il n'y a à peu près aucun contrôle sur les diamants qui ne sont pas extraits au Canada, et on en ignore à peu près tout. Il n'y a pas de loi spécifique concernant les diamants et aucune façon de vérifier ce qu'est un « diamant canadien ». Selon le rapport, il y a une prolifération de certificats industriels qui ne prouvent rien, mais qui profitent de la réputation de « propreté » du Canada. Le rapport conclut que le manque de diligence à cet égard ouvre la voie aux activités criminelles et à des préjudices réels pour la nouvelle industrie canadienne de taille et de polissage.

On trouvera le rapport à [www.partnershipafricacanada.org](http://www.partnershipafricacanada.org).

### L'industrie du diamant de l'Australie sous la menace

Un rapport diffusé en janvier par l'Australian Institute of Criminology révèle que l'exposition au risque de l'industrie du diamant de l'Australie est élevée et qu'« il est probable que le crime organisé cible de plus en plus l'industrie ». Selon le rapport, l'Australie, qui a produit des diamants d'une valeur de 768 millions de dollars australiens en 2000, est aussi menacée par les diamants de guerre en raison de sa réputation de « saine provenance » et de sa proximité avec les bases manufacturières de l'Asie du Sud-Est et du Nord. Le rapport condamne le « manque de transparence du commerce, et la faiblesse de la capacité de vérifier le cheminement des diamants, de la mine au consommateur »; il fait aussi valoir que l'Australie pourrait tenir « un rôle plus proactif » pour encourager et appuyer la réaction internationale « à ce qui constitue un problème criminel international ».

On trouvera le rapport à [www.aic.gov.au](http://www.aic.gov.au).

### La législation des États-Unis chancelle

En novembre 2001, le projet de loi dont on a longuement débattu, le Clean Diamond Trade Bill, a été adopté presque sans opposition par la Chambre des représentants des États-Unis. L'on s'attendait que le projet de loi, destiné à mettre un terme à la circulation des diamants non certifiés, soit adopté par le Sénat sans difficulté. Il n'en a pas été ainsi. Certains sénateurs ont fait valoir que le projet de loi avait été affaibli par l'administration Bush et qu'il fallait un projet de loi plus audacieux. On ignore encore si et quand un tel projet de loi sera présenté par le Sénat.

### Veille médias

L'article vedette du numéro de mars du **National Geographic** porte sur « la vraie histoire des diamants ». Reporté à trois reprises par la parution d'articles sur l'Islam et l'Afghanistan, l'article d'Andrew Cockburn décrit « un labyrinthe qui relie des mines qui valent de multiples millions de dollars, des guerres sanglantes et une beauté éternelle ». Il dépeint le problème des diamants de guerre à l'aide de photographies prises en Sierra Leone, et révèle une triste image de la Namibie : « Des sables mobiles récemment retirés dévoilant un champ d'ossements humains près de Kolmanskop, une autre ville minière abandonnée en Namibie, ayant été construite à la sueur de travailleurs importés, qui ont vécu et sont morts dans l'anonymat. »

De nombreux films ont porté sur des vols de diamants. Le plus récent, **All About the Benjamins**, est projeté sur les écrans américains depuis le 8 mars par la société New Line Cinema. Le film, qui met en vedette l'artiste du rap Ice Cube, traite entre autres des diamants de guerre. Coté R, il contient aussi des scènes de « grande violence et de sexualité brutale ainsi qu'un langage intense ». Les « Benjamins » sont des billets de 100 \$ US; on ne donne aucune explication sur ce peut être un « langage intense ».

Une étude effectuée par le Projet sur les diamants et la sécurité humaine et portant sur les diamants du Canada a fait l'objet de nombreux reportages dans les médias en janvier. Dans un éditorial de tête, le **The Globe and Mail** disait qu'il ne devrait pas être difficile de convaincre le Canada d'adopter une loi sur les diamants. « La question, c'est avec quelle rapidité et avec quelle urgence. Les consommateurs et les producteurs de diamants canadiens méritent d'être protégés. Il est crucial que la population de certains pays les plus déchirés par la guerre obtienne l'appui du Canada. »

### Campagnes

Des ONG de partout au monde se sont concertées pour élaborer un « Bulletin de rendement du Processus de Kimberley », diffusé pour les médias le jour de la Saint-Valentin, le 14 février. Le bulletin a pour but de faire connaître les préoccupations des ONG en ce qui concerne les faiblesses du projet de système de certification des diamants. Conçu par sept des ONG les plus activement impliquées dans le Processus de Kimberley, le bulletin a reçu l'appui de 100 autres ONG de par le monde. La Reuters, l'Agence France Presse, la VOA, la BBC, l'Agence Belga, la presse italienne ainsi que des publications spécialisées sur les diamants ont rapporté la nouvelle. On a pu lire des articles sur le sujet dans des journaux aussi diversifiés que le *Daily News* de la Turquie et le *Zimbabwe Daily News*. Le Vatican a fait une déclaration d'appui aux ONG.

Voir l'exemplaire du Bulletin à la page suivante.

# DIAMANTS DE GUERRE

## BULLETIN DU PROCESSUS DE KIMBERLEY À SAINT-VALENTIN 2002

Les gouvernements, l'industrie du diamant et les ONG se réunissent depuis mai 2000 pour instituer un système de certification qui mettra un terme au commerce des diamants de guerre. Voici un bulletin qui note ce qui a été accompli.

Sujet	Note	Commentaires
Contrôles dans les pays producteurs	Bon	Entente sur une foule de détails; le principal défi sera la surveillance et l'application (voir ci-dessous). Certains pays ont déjà pris des mesures : le Botswana a refondu ses lois et son cadre réglementaire pour se conformer au Processus de Kimberley (PK); la nouvelle Diamond Act de la Namibie vise le respect du PK.
Contrôles dans les pays commerçants et producteurs	Passable	Entente sur les détails mais certains pays hésitent encore à appliquer les nouvelles procédures, se plaignant de la complexité et du coût prévu. Toutefois, le coût serait sans doute bien inférieur 1 % des sept milliards de dollars annuels que procure le commerce. L'UE gèrera les contrôles dans tous ses États membres et en leur nom. Cela pourrait mener soit à un démantèlement des contrôles en place dans certains pays (p. ex. la Belgique) ou à leur extension à tous les autres – cette dernière solution doit être retenue. Il faut mettre en place des contrôles suffisants dans l'ensemble de l'UE. La plupart des membres de l'UE appliquent pour l'instant peu ou pas de contrôles.
Certificat d'origine	Bon	Le concept et le format sont bien développés et convenus par tous les pays producteurs. On en trouve des exemples fonctionnels en Angola, en Sierra Leone et en Guinée, avec l'aide de la Belgique, du Conseil supérieur du diamant, des É.-U. et du R.-U.
Certificat de réexportation	Passable	On accepte désormais le principe que les pays commerçants (p. ex. Israël, Belgique, É.-U., R.-U.) doivent « garantir », au meilleur de leur capacité, que les diamants dans leur système ne sont pas des diamants de guerre. Certains pays hésitent devant le coût et la complexité; il y a des différences d'opinion quant à savoir ce qu'un gouvernement peut effectivement garantir.
Chaîne de garanties de l'industrie	Bon	Le Conseil supérieur du diamant (CSD) a proposé une « chaîne de garanties » gérée par l'industrie dans chaque pays producteur et pays commerçant. Celle-ci pourrait être vérifiée au besoin par les gouvernements. Les détails restent à préciser, mais le principe est essentiel pour garantir de bons contrôles à tous les maillons de la chaîne. Tout mécanisme parrainé par l'industrie <i>doit</i> être réglementé et surveillé par les gouvernements; les approches volontaires sont insatisfaisantes.
Questions relatives à l'OMC	Échec	Les É.-U., le Canada et d'autres veulent que le système de certification du diamant soit conforme aux règles de l'OMC et qu'il ne restreigne pas le commerce. Ils veulent une entrée libre dans le système; d'autres veulent des critères d'entrée. Il y a des solutions, mais les membres du PK ont attendu à la dernière minute pour aborder cette question et négocier avec l'OMC; ils demeurent aussi divisés et confus à ce sujet qu'ils l'étaient à la Saint-Valentin 2001.
Statistiques	Échec	On convient généralement qu'il est essentiel de disposer de bonnes statistiques comparables sur la production et le commerce de diamants bruts pour mettre un terme au commerce des diamants de guerre. Toutefois, quatre réunions plénières et plusieurs groupes de travail ne sont pas arrivés à trouver une formule.
Coordination	Échec	Bien que tous reconnaissent le besoin d'une fonction de secrétariat, beaucoup (particulièrement la Russie et les É.-U.) refusent d'aborder les détails, et il n'a pas été question de coordination dans les 12 réunions du PK. Le PK a besoin de soutien pour recueillir et analyser les données, organiser les examens et cerner les problèmes. Il faut aussi un mécanisme de règlement des différends et des mesures dissuasives pour les pays qui ne respectent pas les normes. Les inquiétudes au sujet du coût et du pouvoir d'un secrétariat ont bloqué toute discussion valable.
Surveillance	Échec	Une surveillance crédible et indépendante des systèmes nationaux et des garanties de l'industrie est essentielle pour assurer l'efficacité du système. Les actuelles dispositions sur la surveillance sont hésitantes, timides, volontaires, restreintes et facultatives. Une faible surveillance <i>aidera</i> les trafiquants de diamants de guerre à brouiller leurs pistes à l'aide de documents contrefaits. La Russie, la Chine, Israël et d'autres appuient activement les faibles dispositions actuelles. Aucun gouvernement ne s'est prononcé en faveur d'une surveillance plus efficace à la réunion de novembre 2001 du PK. Faible surveillance? Seuls les tueurs gagneront.
Note globale : Un « A » pour les bonnes intentions et le travail acharné. Un « F » – Échec – pour ne pas avoir créé ce que l'Assemblée générale des États-Unis a préconisé en décembre 2000 : un système efficace, pragmatique et transparent avec des mesures appropriées pour aider à garantir le respect des obligations. Tel qu'il est, le système ne sera ni efficace ni transparent. C'est un chien de garde édenté. Il pourrait faciliter davantage la dissimulation des diamants de guerre qu'auparavant.		